
6. LIMITES DES DIVISIONS SCOLAIRES ET DES MUNICIPALITÉS

À l'heure actuelle, il existe 57 divisions et districts scolaires et 202 municipalités au Manitoba. Une partie seulement des limites des divisions scolaires existantes correspondent à celles des municipalités. En fait, on compte des douzaines de limites au Manitoba, qui servent toutes à des fins différentes, mais qui exercent un effet quelconque sur les mêmes personnes. Les diverses limites en place ne comportent qu'un élément commun; elles ont été établies selon l'entité la plus petite, à savoir la municipalité. Cette similitude n'est toutefois pas suffisante pour supprimer la confusion.

Si on tentait davantage de faire correspondre les limites s'appliquant aux services publics, on éliminerait beaucoup de confusion et de frustration. Il est courant à l'heure actuelle d'entendre les propriétaires fonciers remettre en question la logique des divers niveaux de perception fiscale qui s'appliquent à des parcelles de terrain adjacentes, dont l'évaluation est similaire. Cela survient fréquemment du fait que les divisions scolaires regroupent ou chevauchent en moyenne quatre municipalités, ou encore que les limites de ces divisions passent à l'intérieur des limites de municipalités, ce qui a pour effet de créer plusieurs niveaux de perception fiscale, parfois même au sein de la même municipalité.

Les services municipaux et les services d'éducation sont les services publics les mieux connus des Manitobains. Les limites disparates ressortent non seulement du point de vue de la perception fiscale, mais au moment des élections. Étant donné que les grandes limites ne correspondent pas, il est impossible que celles des quartiers le fassent (dans les cas où la division ou la municipalité est divisée en quartiers, ce qui est le cas la plupart du temps). Et même lorsque les grandes limites coïncident, cela ne fait pas nécessairement coïncider celles des quartiers. Toutefois, une plus grande correspondance entre les limites principales pourrait être la source d'un plus grand nombre de similitudes et d'une meilleure compréhension.

Dans la plupart des cas, les élections des conseils scolaires et les élections municipales se tiennent la même année. Toutefois, il existe encore quelques divisions scolaires qui tiennent des élections une autre année. Le maintien de divers secteurs de compétence et la tenue d'élections en alternance entraîne la duplication de plusieurs processus électoraux, notamment la préparation des listes d'électeurs et la tenue des élections proprement dites. Ces processus sont coûteux et l'expérience a démontré que les élections qui se tiennent en alternance suscitent peu d'intérêt, du fait du manque d'enjeux importants au niveau local.

OBSERVATIONS SUR LES LIMITES MUNICIPALES ET SCOLAIRES

- On compte 202 municipalités et 57 divisions et districts scolaires au Manitoba.
- Seulement une petite partie des limites actuelles des municipalités et des divisions scolaires coïncident.
- La multiplicité des limites peut être coûteuse et déroutante.
- Les commissaires d'écoles, les conseillers municipaux, les préfets et les maires ne sont pas élus en même temps.

CONCLUSIONS SUR LES LIMITES MUNICIPALES ET SCOLAIRES

- La correspondance entre les limites des divisions scolaires et celles des diverses propriétés aurait moins d'importance si des principes opérationnels étaient appliqués pour résoudre une large part des problèmes découlant de l'imperméabilité des limites. Le choix de l'école la plus appropriée pour un élève en particulier devrait plutôt relever du bon sens et des aspects pratiques, et non pas être justifié par l'existence d'une limite de division scolaire. Ainsi, les limites municipales et scolaires correspondraient davantage, ce qui comporterait de nombreux avantages.
- Le fait de faire correspondre le plus possible les limites scolaires et municipales pourrait permettre de simplifier les processus et d'assurer une meilleure compréhension de la part des contribuables et des électeurs, ainsi que de réaliser des économies au moment de la préparation des listes d'électeurs et de la tenue des élections proprement dites.
- La tenue des élections municipales et scolaires simultanément semble comporter des avantages considérables.